

École de danses hip-hop Évènements Stages de danses Shows - Animations

Photo

Cadre réservé à BREAK'IN SCHOOL					
1 photo d'identité Règlement Intérieur signé Dossier complet					
Droit à l'image Attestation de responsabilité civile					
Certificat médical					
INFOS DU DANSEUR / ÉLÈVE					
Nom :Date de naissance ://					
Âge :Adresse :					
Code postal :Ville :N° tel :					
Email perso :Profession :					
PERSONNE(S) À CONTACTER EN CAS D'URGENCE					
Nom et prénom QualitéTéléphoneMail					
Profession des parents Père					
Créneaux de cours					
LUNDI					
Cours de Breakdance 19h-20h30 (Ados/adultes débutants & intermédiaires)					
Cours de Hip-Hop 19h-20h15 (Ados/adultes tout niveaux)					
Cours d'Afro 20h15-21h30 (Ados/adultes tout niveaux)					
MARDI					
Cours de Breakdance 18h45-20h (Avancés)					
Cours de Renforcement musculaire 20h-21h15 (Ados/adultes)					
MERCREDI					
Cours de Breakdance 14h-15h (6-12 ans débutants)					
Cours de Breakdance 15h-16h (6-12 ans 2ème année)					
Cours de Babybreak 16h-16h45 (4-5 ans)					
Cours de Breakdance 16h-17h15 (6-12 ans intermédiaires)					
JEUDI					
Cours de Breakdance 18h30-19h30 (6-12 ans débutants)					
Cours de Breakdance 18h45-19h45 (6-12 ans intermédiaires)					
VENDREDI					
Training libre 18h-20h (Ados/adultes)					
Mise à disposition de la salle pour s'entraîner librement, ce créneau n'est pas un cours de danse					

FORMULES ADOS/ADULTES

☐ 1 COURS / 370€ L'ANNÉE*	2 COURS / 470€ L'ANNÉE*	À LA CARTE*			
1 PAIEMENT : 370€ 2 PAIEMENTS : 185€ 3 PAIEMENTS : 123,33€	1 PAIEMENT : 470€ 2 PAIEMENTS : 235€ 3 PAIEMENTS : 156,66€	10 cours au choix : 130€ 20 cours au choix : 240€ 1 seul paiement possible			
*COMPRIS DANS LA FORMULE : 1 OU 2 COURS DE DANSE AU CHOIX + 2 T-SHIRTS BREAK'IN SCHOOL+ L'ACCÈS À L'ENTRAINEMENT LIBRE À L'ANNÉE.					
FORMULES ENFANTS					

FORMULES ENI	FANTS 6-12 ANS	FORMULES BABYBREAK 4-5 ANS
☐ 1 COURS / 340€ L'ANNÉE*	2 COURS / 440€ L'ANNÉE*	1 COURS / 290€ L'ANNÉE*
1 PAIEMENT : 340€ 1 PAIEMENT : 440€ 2 PAIEMENTS : 170€ 2 PAIEMENTS : 220€ 3 PAIEMENTS : 146,66€		1 PAIEMENT : 290€ 2 PAIEMENTS : 145€ 3 PAIEMENTS : 96,66€
	LE : 1 OU 2 COURS DE DANSE TS BREAK'IN SCHOOL.	*COMPRIS DANS LA FORMULE : 1 COURS DE DANSE + 2 T- SHIRTS BREAK'IN SCHOOL.

TARIF FAMILIAL : -10% SUR LE PRIX GLOBAL DES FORMULES DE COURS À PARTIR DE 2 PERSONNES DE LA MÊME FAMILLE.

MODES DE RÈGLEMENTS

Paiment(s) par chèque(s)	Montant(s) à régler	Dates(s) d'encaissement	Numéro(s) de chèque
1 PAIEMENT	-	- 01/10/2021	-
2 PAIEMENTS	-	-01/10/2021 -07/01/2022	-
3 PAIEMENTS		-01/10/2021 -07/01/2022 -01/04/2022	-

POSSIBILITÉ DE S'INSCRIRE ET PAYER EN LIGNE SUR : WWW.BREAKINSCHOOL.COM

AUTRES MOYENS DE PAIEMENTS

UN SEUL RÈGLEMENT POSSIBLE

PAIEMENT	ESPÈCESVIREMENT		СВ
1 PAIEMENT	-	-	-

IBAN

FR76 1313 5000	8008	0013	8227	475
----------------	------	------	------	-----

BIC: CEPAFRPP313

Ticket sport d'une valeur de

Chèques ANCV d'une valeur de

> TOUT PAIEMENT A VALEUR D'ENGAGEMENT ET NE POURRA PAS ÊTRE REMBOURSÉ QUEL QU'EN SOIT LA RAISON.

TAILLE DE T-SHIRTS

Entourer la taille de t-shirt souhaitée

4/5 ans 6	ans 8 a	ns 10 an	s 12 ans λ	(S S M L X	(L XXL			

CONDITIONS D'INSCRIPTION OBLIGATOIRES

Sans un dossier complet, aucune activité ne pourra débuter

- > Fiche d'inscription dûment complétée et signée
- > 1 photo d'identité
- > 1 attestation d'assurance responsabilité civile
- > 1 certificat médical (datant de moins de 2 mois)

- > Le règlement intérieur signé
- > L'autorisation au droit à l'image signé
- > Le(s) paiement(s) pour l'année complète

CI	CI	NΙΛ	TI	IRF

Fait àle/.......

Signature, précédée de la mention " Lu et approuvé ".

.....

En attendant... Rejoignez nous sur les réseaux sociaux !



Asso Breakinschool - Ecole de danse Hip Hop



@breakinschool



Break'in School Production



Break'in School Production

REGLEMENT INTERIEURE

À LAISSER DANS LE DOSSIER D'INSCRIPTION

Article 1- Règlement intérieur :

Le règlement intérieur est signé en deux exemplaires, un devra être conservé par les parents, l'autre par l'association.

Article 2- Inscription annuelle et paiement :

Les élèves s'inscrivent pour une durée de 10 mois, les cours sont dispensés de septembre à juin hors vacances scolaires à l'exception des vacances de Toussaint, durant lesquelles les cours seront maintenus.

Toute année commencée est intégralement due, les absences ne pouvant être ni déduites ni remboursées.

Pour permettre aux familles et élèves d'équilibrer leur budget 2 solutions de paiement sont proposées :

- Le paiement annuel lors de l'inscription
- Le paiement en établissant 2 ou 3 chèques rédigés à la même date, remis lors de l'inscription. Afin de valider l'inscription, il vous sera demandé les pièces suivantes :
- Un certificat médical de moins de 2 mois
- Une photos d'identité
- Une attestation d'assurance responsabilité civile
- La fiche d'inscription dûment complétée et signée Le règlement pour l'année complète.

Article 3- Consignes pendant les cours : L'accès à la salle de danse n'est autorisé qu'avec des chaussures propres. L'usage du téléphone portable est interdit pendant toute la durée du cours.

Les parents ou accompagnants ne sont pas autorisés à assister aux cours sauf dans le cadre de séances dites «portes ouvertes» ou sauf autorisation préalable du professeur. En cas de perte ou de vol d'objets appartenant aux élèves, Break'In School ne pourra être tenue responsable.

Article 4- Présence et absence des élèves :Les élèves doivent êtres assidus aux cours afin de ne pas gêner la progression du travail de l'année. Toute absence prévisible devra impérativement être signalée dès qu'elle sera connue.

Le professeur et la direction se réservent le droit d'exclure définitivement des cours tout élève qui aurait des absences trop répétées et sans motif légitime.

Article 5- Absence du professeur :En cas d'absence du professeur, dans la mesure du possible, il est remplacé par un autre professeur. Dans le cas contraire, les parents sont prévenus par un mail ou par téléphone ainsi que par un message affiché sur le tableau d'information situé à l'accueil.Il appartient aux parents ou accompagnants des élèves mineurs de s'assurer avant de laisser l'élève seul que les cours ont bien lieu. Si le professeur n'est pas remplacé, la séance sera reportée à une date ultérieure.

Article 6- Représentations et répétitions : Les élèves pourront être amenés à participer à des manifestations culturelles diverses. Dans tous les cas, les élèves apportent gracieusement leur concours à ces activités publiques. La participation à de telles manifestations n'est pas obligatoire. Dans le cas où le danseur accepte de participer, il s'engage à être présent aux répétitions mises en place et tout le long de la manifestation.

Article 7- Respect des lieux: Toute personne entrant dans les locaux s'engage à respecter les lieux et les personnes qui s'y trouvent.

Article 8- Stages: Des stages pourront être organisés tout au long de l'année. Ils feront l'objet d'une tarification distincte et d'une inscription spéciale à chaque stage.

Article 9- Manquement au présent règlement : Tout manquement au présent règlement pourra conduire à une mesure d'exclusion temporaire ou définitive qui ne saurait donner lieu à un remboursement de quelque nature que ce soit.

Fait à	en double exemplaire le /	 20

Signature du danseur (ou de son responsable) :

REGLEMENT INTERIEURE

Article 1- Règlement intérieur :

Le règlement intérieur est signé en deux exemplaires, un devra être conservé par les parents, l'autre par l'association.

Article 2- Inscription annuelle et paiement :

Les élèves s'inscrivent pour une durée de 10 mois, les cours sont dispensés de septembre à juin hors vacances scolaires à l'exception des vacances de Toussaint, durant lesquelles les cours seront maintenus.

Toute année commencée est intégralement due, les absences ne pouvant être ni déduites ni remboursées.

Pour permettre aux familles et élèves d'équilibrer leur budget 2 solutions de paiement sont proposées :

- Le paiement annuel lors de l'inscription
- Le paiement en établissant 2 ou 3 chèques rédigés à la même date, remis lors de l'inscription. Afin de valider l'inscription, il vous sera demandé les pièces suivantes :
- Un certificat médical de moins de 2 mois
- Une photos d'identité
- Une attestation d'assurance responsabilité civile
- La fiche d'inscription dûment complétée et signée Le règlement pour l'année complète.

Article 3- Consignes pendant les cours : L'accès à la salle de danse n'est autorisé qu'avec des chaussures propres. L'usage du téléphone portable est interdit pendant toute la durée du cours.

Les parents ou accompagnants ne sont pas autorisés à assister aux cours sauf dans le cadre de séances dites «portes ouvertes» ou sauf autorisation préalable du professeur. En cas de perte ou de vol d'objets appartenant aux élèves, Break'In School ne pourra être tenue responsable.

Article 4- Présence et absence des élèves :Les élèves doivent êtres assidus aux cours afin de ne pas gêner la progression du travail de l'année. Toute absence prévisible devra impérativement être signalée dès qu'elle sera connue.

Le professeur et la direction se réservent le droit d'exclure définitivement des cours tout élève qui aurait des absences trop répétées et sans motif légitime.

Fait à	en double exemplaire le/	/ 20

Signature du danseur (ou de son responsable) :

Personne figurante à l'image :				
NOM	PRENOM			
ADRESSE (N° & VOIE)				
CODE POSTAL	VILLE			
Représentant légal si la personne mentionnée ci-dessu	s est mineure :			
NOM	PRENOM			
ADRESSE (N° & VOIE)				
CODE POSTAL	VILLE			
Autorise l'association Break'in School Production SIRET 534 137 476 00030 à reproduire et à diffuser sur tout support et par tous les procédés, sans contreparties financières et poursuites judiciaires, la personne figurante à l'image lors des enregistrements vidéos et sonores et/ou photographiques. Dans le contexte suivant :				
INSCRIPTION D'ADHESION ANUELLE A L'ASSOCIATIO	ON BREAK'IN SCHOOL PRODUCTION			
L'autorisation porte exclusivement sur une diffusion par ou sous le contrôle direct de Break'in School Production SIRET 534 137 476 00030, sur support papier (plaquette, brochure d'information, affiche,) ou dématérialisée via internet (photographies ou vidéos sur les réseaux sociaux, sites internets de Break'in School Production ou de ses partenaires). Cette autorisation est consentie pour le monde entier et sans aucune limite de temps. Les légendes ou commentaires accompagnant la diffusion des œuvres ne devront pas porter atteinte à la réputation, la vie privée ou l'intégrité de la personne figurante à l'image. Les images enregistrées ne doivent pas être utilisées dans d'autres contextes que celui présenté (hors utilisation de supports internes et externes de communication cités dans le paragraphe ci-dessus). Aucun détournement d'images à des fins personnelles ne sera autorisé.				
Fait à le /	[,] 20			
Signature de la personne figurante à l'image	Signature du représentant légal (si personne figurante mineure)			

AUTORISATION DROIT À L'IMAGE



WWW.BREAKINSCHOOL.COM



COURS DE DANSES HIP HOP SUR COLOMIERS & LAUNAGUET

SIEGE SOCIAL: 29 CHEMIN DE LA NASQUE - 31770 COLOMIERS

TEL: 0973572458 - MOBILE: 0768827073 - MAIL: BREAKINSCHOOLPROD@GMAIL.COM

SIRET 534 137 476 00030 - APE 9499Z